



MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal du Lieu

Le Lieu, le 21 janvier 2021

Préavis municipal n° 01/2021

Réaménagement du carrefour du Séchey Réfection de la chaussée sur la Route du Lieu et aménagement d'une zone de sécurité dédiée à la mobilité douce

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En date du 27 janvier 2015, le Conseil Communal a pris connaissance de l'étude réalisée par le bureau RWB sur l'élaboration d'un plan directeur visant le réaménagement de nos trois villages et la création d'une piste pour la mobilité douce (appelée piste multifonctionnelle dans ce préavis).

Une commission ad-hoc a œuvré avec ledit bureau avec comme mandat la réalisation d'un avant-projet pour l'aménagement des routes cantonales en traversée des localités et d'élaborer un projet d'itinéraire dédié à la mobilité multimodale, reliant les trois villages.

Cet avant-projet s'est imposé comme fil conducteur pour la Municipalité qui s'est inspirée à plusieurs reprises de ces principes dans la réalisation de quelques aménagements sécuritaires avec effet modérateur de circulation.

2. Contexte

Les observations faites ces dernières années nous ont révélé une dégradation marquée de la chaussée en traversée du village du Séchey. La couche de roulement est fortement dégradée et a déjà été plusieurs fois gravillonnée. Il est temps de la remplacer.

Les pavés et bordures existants sont usés et souvent défoncés. Les grilles ont déjà été remises à niveau et refaites plusieurs fois.

Le trottoir existant est trop étroit, il ne permet pas le passage de la piste multifonctionnelle.

Compte tenu de l'importance du trafic et des sollicitations mécaniques et climatiques sur la bande de roulement, ce tronçon entre dans les priorités de catégories des routes à assainir.

Les travaux de réfection et des entrées ont été réalisés en automne 2019 par le budget de fonctionnement.

Ces travaux ont été assimilés à de l'entretien courant car hormis la réfection de la bande de roulement et l'intégration d'un gabarit visuel à l'entrée, nous n'avons pas apporté d'autres modifications significatives.

Dans ce cas, seule une autorisation de la DGMR a été nécessaire, et, ce afin d'obtenir la subvention prévisible.

3. Etude de faisabilité

La deuxième étape consiste à réfectionner le carrefour entre la route du Lieu, la rue des Artisans et le Séchey Haut.

Pour mener à bien ce projet, la Municipalité a mandaté le bureau Thorens SA, ingénieur géomètre officiel pour réaliser dans un premier temps un avant-projet avec des variantes et un devis général.

Ces prestations financées par le budget de fonctionnement 2019 nous ont permis de choisir la variante la plus adaptée.

Les différents objectifs du projet sont :

- Réfection de la chaussée.
- Sécuriser le carrefour au cœur du village avec les deux chemins de desserte du Séchey Haut et la rue des Artisans.
- Ralentir tous les véhicules entrant dans le village depuis Le Lieu ou Les Charbonnières afin d'améliorer la sécurité des habitants du Séchey.
- Prise en compte d'une piste multifonctionnelle pour mobilité douce entre Les Charbonnières et Le Lieu.
- Revoir l'évacuation des eaux de chaussée de façon à supprimer les grilles de route qui sont bruyantes pour les riverains et dangereuses pour les cyclistes.
- Revoir la géométrie du carrefour de la route de Mouthe.
- Unifier la largeur de la chaussée et mettre en place des bordures et pavés pour mieux définir le domaine public.
- Moderniser le fonctionnement de l'éclairage public.

Les contraintes liées à ce projet sont les suivantes :

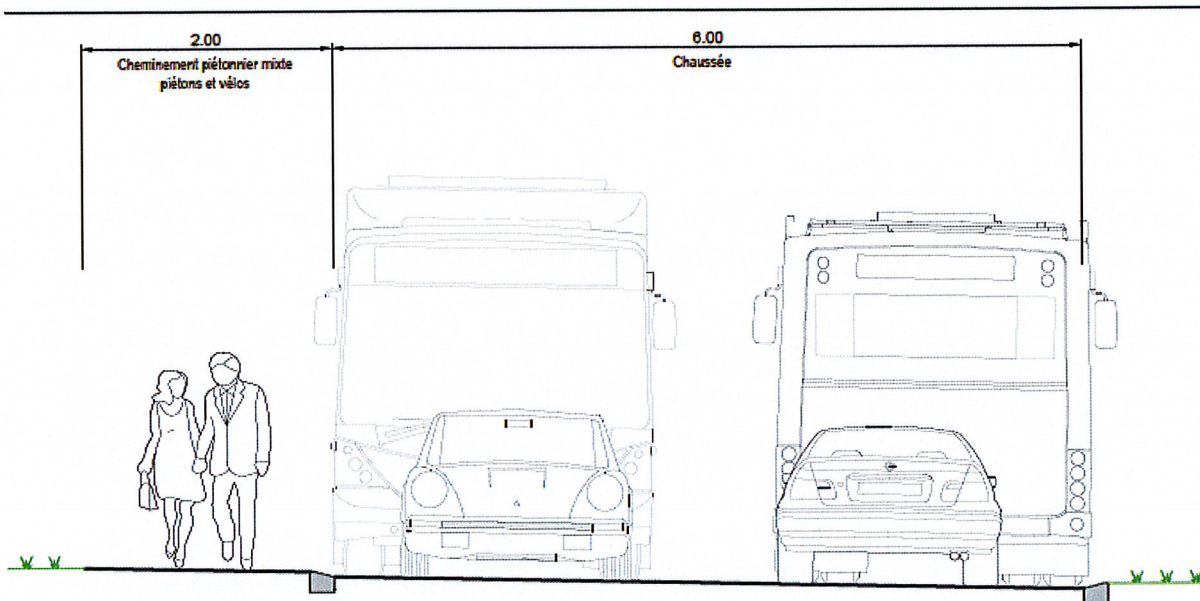
- Prise en compte du plan directeur des aménagements.
- Respect de l'étude du bruit routier.
- Respect des lois et normes liées aux aspects de ce projet.
- Prise en compte des différents services se trouvant sous la chaussée (eau potable, eaux usées, chauffage à distance, électricité et téléphone).

Quelques travaux préparatoires et d'assainissement des infrastructures existantes (eau, bornes hydrantes, réseau électrique) ont déjà été effectués dans le cadre du budget de fonctionnement.

4. Description des travaux

Avec le concours du bureau précité, la Municipalité est appelée à élaborer un projet répondant aux attentes de la population. Ce projet doit intégrer les principes du plan directeur communal et finalement respecter les contraintes fixées par la législation en matière de mobilité, transport et bruit routier.

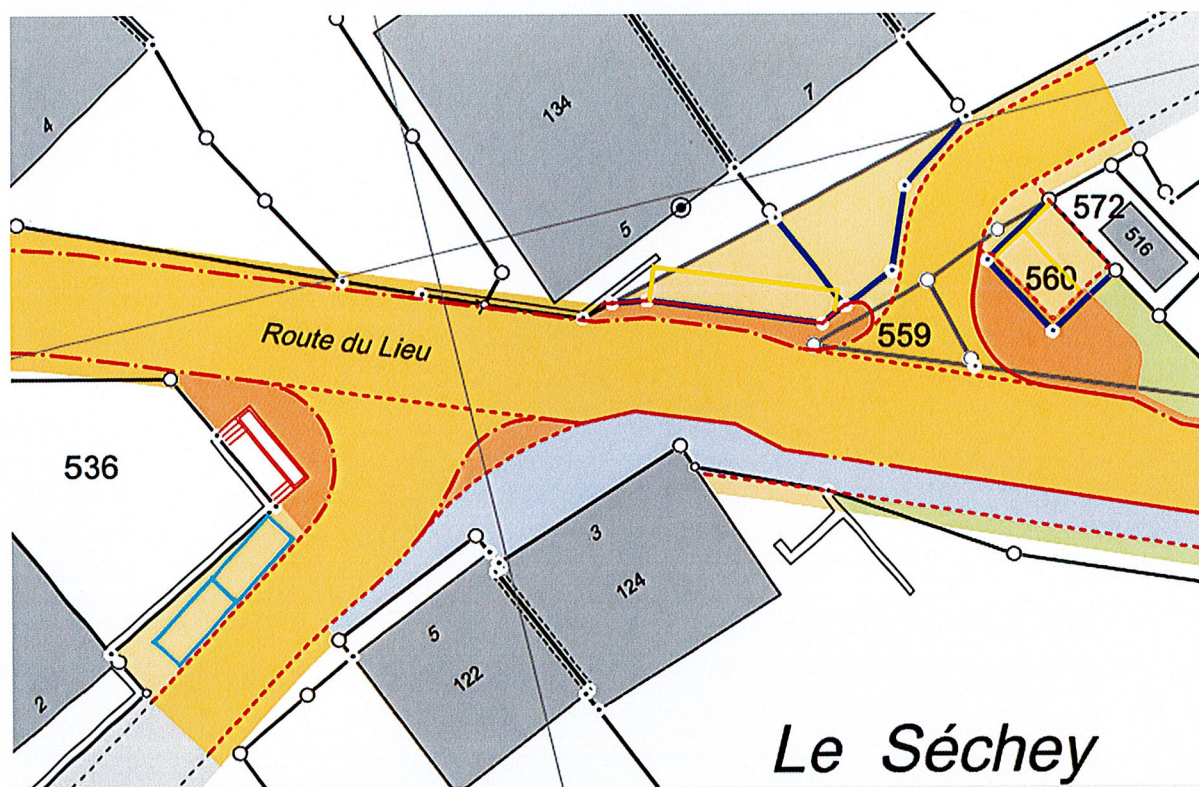
Le projet essaie de maintenir le profil type proposé par le plan directeur d'aménagement :



Le projet prévoit une réfection complète de la chaussée, soit :

- Dégrappage de tout l'enrobé.
- Contrôle de l'infrastructure et éventuellement remplacement des fondations.
- Remplacement de la superstructure avec 10 cm ACT 22 N et 3.5 cm AC 11 N.

Le tracé de la route cantonale est légèrement modifié, il comprend une mesure de ralentissement avec la mise en place d'un rétrécissement horizontal sous forme de « S », avec une largeur de chaussée réduite à cinq mètres sur deux fois douze mètres.

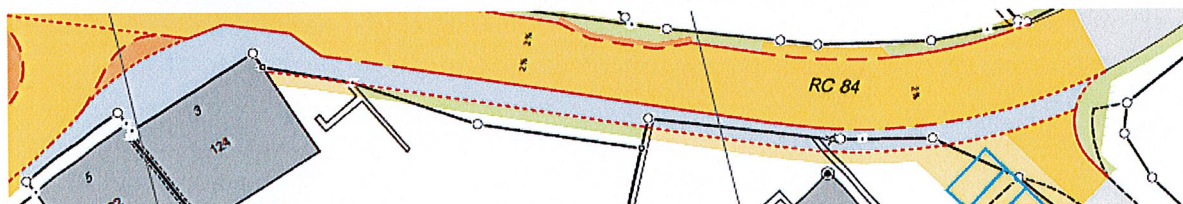


Les accès des rues transversales sont revus et modifiés de façon à améliorer et sécuriser l'accès à la route cantonale. L'emprise de la chaussée est systématiquement réduite de façon à redonner de la surface aux abords et aménagements publics.

L'accès de la rue du Séchey Haut est complètement revu :

- La visibilité est améliorée grâce à un accès perpendiculaire à la route principale.
- Il permet la mise en place du rétrécissement et, par conséquent, de dégager de l'espace devant l'angle du bâtiment n°124 (ECA) et de permettre le passage de la piste multifonctionnelle.
- Les emprises sur les parcelles n° 559, propriété de Monsieur Jean-François Karlen et n° 560, propriété de Monsieur Éric Stoudmann sont entièrement compensées par des surfaces redonnées devant leur parcelle principale de l'autre côté de la rue (N° 508 et 509). Messieurs Karlen et Stoudmann ont été contactés et ont donné leur accord à ces échanges et aux aménagements proposés.

La piste multifonctionnelle de largeur de deux mètres est prévue entre le chemin de la Gare et la Rue des Artisans.



Les bords de chaussée seront matérialisés par les éléments suivants :



Pavés



Bordures franchissables



Bordures "hautes"

Le bord amont des rétrécissements est prévu de façon à permettre le passage d'un gros véhicule à vitesse réduite. Les bordures prévues sont les suivantes :



La récolte des eaux de surface est prévue avec des caniveaux rectangulaires munis d'un dessableur, le tout raccordé à un décanteur de hydrocarbures. Ce système est plus étroit (26 cm) que les traditionnelles grilles de route.

Les avantages sont les suivants :

- Moins de bruit de circulation car les véhicules ne roulent pas dessus.
- Moins d'entretien de mise à niveau.
- Meilleure sécurité pour les cyclistes.



Autres précisions :

La Municipalité souhaite éviter la création d'îlots surélevés sur la chaussée qui sont des obstacles générateurs de bruit et gênants pour le service hivernal.

Par ailleurs, la motion sur l'étude d'une zone 30 à l'heure est à prendre en considération; en cas d'aboutissement de ce projet, sa réalisation doit être possible dans la continuité.

Dans tous les cas, une réflexion de réaménagement de la rue des Artisans et du Séchey Haut doit avoir lieu.

5. Environnement

Du point de vue de l'environnement, le projet n'aura que peu d'impact puisqu'il se trouve au milieu du village du Séchey sur une infrastructure existante appelée à être entretenue et améliorée.

On peut néanmoins signaler une diminution des nuisances sonores grâce à la réduction de la vitesse prévue par le ralentisseur horizontal et à la mise en place de caniveaux en lieu et place des grilles.

La pollution lumineuse pourra être diminuée grâce au système d'éclairage piloté avec la technologie LED.

6. Aménagement du Territoire

Le projet répond aux différentes contraintes liées à l'aménagement du territoire.

Il correspond au plan directeur d'aménagement et améliore les conditions des différents usagers.

Une surface d'environ 70 m² est cédée par son propriétaire actuel à la zone verte non constructible.

Les automobilistes sont guidés avec une vitesse correspondant à celle demandée lors d'une traversée de localité.

Le cheminement des piétons, des riverains et des promeneurs est mieux défini grâce à la piste multifonctionnelle.

7. Dispositions légales

Le projet a été soumis à l'examen préalable de la DGMR et aux autorisations délivrées par les différents services du Canton. Il a reçu un préavis favorable, assorti à quelques remarques et recommandations qui seront à traiter et valider avant le début des travaux.

La mise à l'enquête publique aura lieu ce printemps. En cas d'opposition, le Conseil Communal aura la compétence de traiter les éventuelles oppositions.

Les négociations d'échange de terrain avec deux propriétaires des fonds touchés par le projet ont abouti, des conventions d'échange de terrains ont été signées.

Il y aura lieu de faire appel à un géomètre pour implanter correctement le projet et s'assurer qu'il n'empiète pas sur les parcelles voisines.

8. Financement

Sur la base de la variante choisie un devis général a été fourni par le bureau mandaté, le coût des travaux est reparti de la façon suivante :

TRAVAUX

A.- GENIE CIVIL REFECTION DE LA CHAUSSEE	CHF	460'000.00
B.- MARQUAGES	CHF	25'000.00
C.- GENIE CIVILE ECLAIRAGE PUBLIC	CHF	28'000.00
D.- SYSTEME D'ECLAIRAGE PUBLIC DYNAMIQUE	CHF	40'000.00
E.- PRESTATION INGENIEUR ET GEOMETRE	CHF	60'000.00
F.- TAXES	CHF	47'201.00
E.- DIVERS ET IMPREVUS	CHF	29'799.00

TOTAL DEVIS	CHF	690'000.00
--------------------	------------	-------------------

À noter qu'une partie des travaux projetés répond aux critères de subventionnement cantonal. Une demande documentée sera faite à l'autorité cantonale concernée en temps voulu. Le montant attendu des subventions pourrait se situer à environ CHF 50'000.00.

Conclusions

Cet aménagement répond aux différents objectifs de sécurité et de ralentissement fixés, et permettra aux habitants du Séchey de mieux circuler et cheminer à l'intérieur du village.

L'investissement nécessaire pour mener à terme ce projet est conséquent mais il permet de rénover une chaussée en mauvais état en y amenant quelques améliorations importantes pour la vie locale et la sécurité des usagers de la route.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

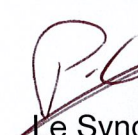
- vu le préavis 01/2021
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux de réaménagement du centre du village du Séchey tels que présentés.
2. De donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien cette opération.

3. D'accorder dans ce but un crédit de CHF 690'000.00, à financer en partie par les subventions cantonales, le reste par un emprunt aux meilleures conditions du moment et dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'200'000.00 (endettement au 31.12.2019 CHF 9'491'331.55 + CHF 468'842.55 pour des projets déjà accordés).
4. De porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif et de l'amortir en 30 ans maximum par le budget de fonctionnement, ce qui représente un montant minimum de CHF 23'000.00 par année dans le compte « Amortissement » 430.3311.1.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le Syndic
P. Cotting

 La Secrétaire
J. Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 janvier 2021.

Municipal responsable : Gabriel Berciu

Commission chargée de l'étude du préavis :

M. Pierre Lorétan, Convocateur
M. Didier Rochat
M. Thomas Bucher
Mme Catherine Barras Egger
M. Raphaël Rochat
M. Stéphane Debonneville, Suppléant